



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 68430

Texte de la question

Mme Dominique Orliac interroge M. le Premier ministre sur l'instauration d'une « fête de la laïcité » chaque année, le 9 décembre, date de la loi de séparation des Églises et de l'État. Loin de constituer une nouvelle journée mémorielle, cette journée, organisée conjointement par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics serait l'occasion d'organiser dans le pays diverses manifestations de caractère festif et en particulier serait un temps fort au sein des établissements scolaires pour la prise de conscience de la portée de ce principe et des enjeux de société liés à sa préservation. Aussi, elle lui demande la position du Gouvernement concernant cette « fête de la laïcité » qui serait de nature à mieux mettre en valeur, chaque année, ce grand principe républicain.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invité à prendre connaissance de la réponse apportée au nom du Premier ministre à la question écrite n° 39437, publiée au Journal officiel n° 76 du 31 mars 2009, page 3115.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68430

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 mai 2010

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 212

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5344